

Conformément à :

- ☐ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1)
- ☐ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV)
- ☐ l'article 89,5 de la Charte de Ville de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal dépose un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Organisme : Cabinet du maire et Comité exécutif
Nom :
Adresse :
Arrondissement :
Ville :
Code postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Centre international de radiotélévision
Adresse : 2120, avenue Pierre-Dupuy
Arrondissement : Ville-Marie
Lot (s) : No. 2125 ou 2120
Statut juridique :
- Provincial:
- Municipal :
- Fédéral :
Autre reconnaissance ou PIIA Cité du Havre -en cours d'adoption-
protection :

NATURE DES TRAVAUX

Démolition de l'édifice.

AUTRES INSTANCES

Le propriétaire actuel de l'édifice, l'Administration portuaire de Montréal (APM), une société de la couronne, affirme ne pas être tenu de faire une demande de permis à l'arrondissement pour effectuer des travaux de construction ou de démolition d'un édifice sur ses propriétés.

HISTORIQUE

Le Centre International de Radiotélévision (CIR) est édifié en 1965-1966 dans le cadre de l'Exposition Universelle de 1967 afin de servir de centre nerveux de la radio et de la télévision. Il est construit sous la direction de l'architecte en chef de la Société Radio-Canada, Gordon D. McKinstry, en association avec la firme d'architecture locale Meadowcroft & Mackay et l'entreprise de construction Austin Company Ltd. Préalablement pensé comme un projet temporaire, la Société Radio-Canada décide rapidement d'en faire un édifice permanent qui serait une annexe à l'édifice principal, planifié à l'origine près du centre-ville.

Le CIR est érigé dans un secteur de la Cité du Havre, réservé aux structures permanentes. On y retrouvait à l'époque de l'Expo '67 : le Pavillon de l'administration et de la presse (aujourd'hui l'édifice administratif du Port de Montréal), l'Expo-Théâtre (aujourd'hui Mel's Cinema) et le Musée d'art (utilisé présentement par le Casino de Montréal). De l'autre côté de l'avenue Pierre-Dupuy, se trouvait la Place d'Accueil, porte d'entrée à l'Expo et départ de l'Expo-Express et de la Balade qui amenaient les visiteurs aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Le CIR était lié avec la Place d'Accueil par un pont qui dirigeait les visiteurs directement sur la terrasse de l'entrée publique du bâtiment. À l'intérieur, une « galerie des visiteurs » permettait au public de déambuler dans le bâtiment et de voir discrètement, derrière des vitres fumées, l'action en cours dans différents studios. L'accès à l'édifice se fait maintenant par l'espace situé entre ce dernier et l'édifice de l'APM, ou par un grand escalier donnant sur l'avenue Pierre-Dupuy qui monte à la terrasse.

L'imposant édifice rectangulaire s'implante à 45 degrés par rapport à l'avenue Pierre-Dupuy. Le volume extérieur des studios, complètement aveugle, est entouré d'une structure caractérisée par de longues colonnes triangulaires effilées, posée sur la partie la plus mince, une disposition qui évoque le péristyle des temples antiques. Ces colonnes soutiennent l'imposante toiture qui se démarque par sa sous-face composée de caissons carrés au centre desquels se trouve une source d'éclairage. La section sous la terrasse hébergeait la portion administrative de l'édifice. L'ensemble est complété par un petit édicule recouvert de blocs de béton ajouré, situé à l'écart près de l'avenue et qui abritait les compresseurs. Sa facture architecturale reprend le langage de l'édifice principal.

Sur le plan technologique, le Centre International de Radiotélévision était conçu aussi comme un véritable temple de la modernité, hébergeant la meilleure technologie quant à la télédiffusion. C'est d'ailleurs à partir de cet endroit que pour la première fois au Canada, des reportages en couleurs ont été produits et diffusés.

Si le bâtiment est construit par la Société Radio-Canada, son terrain est toutefois loué. Cette entente entre la Société et l'Administration du Port de Montréal devait arriver à échéance en 2005. Radio-Canada a quitté au mois de juin 2003 désirant rassembler l'ensemble de ses effectifs ailleurs. Le bail stipulait que si Radio-Canada ne prenait plus charge de l'immeuble, elle devait procéder à sa démolition et rendre, à l'APM, le terrain en état. Une étude a été commandée par l'APM à la compagnie Devencore pour évaluer le potentiel de transformation. Les conclusions transmises par l'APM laissaient entendre que la dimension (88 000 pieds carrés) et la configuration de l'édifice rendaient sa réutilisation difficile. Ils évoquaient aussi un problème de mise aux normes ainsi que de l'isolation à l'amiante. Le Conseil du patrimoine de Montréal n'a pu voir cette étude pour en vérifier l'ensemble du contenu.

ANALYSE DU PROJET

Le CIR était un des six pavillons privés construits à la Cité du Havre dans le cadre de l'Expo '67. Les autres pavillons, celui des Jeunesses musicales, le pavillon de l'Hospitalité, le Centre du commerce international / Expo-club et celui des Industries du Québec ont été démolis. La plus récente perte de cet ensemble est la Maison Olympique démolie pour la construction du projet immobilier Profil-O. Les autres édifices qui étaient érigés sur la Cité du Havre, des bâtiments liés aux services et à l'administration, avaient été entrepris pour loger l'organisation de l'événement de l'Expo '67. Outre Habitat '67, il ne subsiste maintenant comme traces de l'exposition universelle que l'ensemble de quatre bâtiments à l'entrée de la Cité du Havre.

En tant qu'ensemble, les édifices du musée, de l'Expo-Théâtre, de l'administration et du centre de radiotélévision, tous articulés autour d'une rue qui s'ouvre à 45 degrés de l'avenue Pierre-Dupuy, forment un ensemble intègre et homogène. Malgré quelques modifications à l'apparence extérieure, notamment Mel's Cinéma (ancien Expo-Théâtre), tous les volumes, matériaux et implantations sont demeurés semblables à leur aspect d'origine. L'aménagement paysager, qui lie tous ces bâtiments selon une logique d'ensemble, comprend toujours de nombreuses plantations, talus, un bassin d'eau au centre duquel se trouve la seule œuvre d'art commandée pour le site. Il s'agirait d'une œuvre de Richard Turner, en aluminium coulé intitulée « Lunatique ». C'est un ensemble auquel contribue favorablement l'édifice du CIR.

L'extérieur de l'édifice (nous n'avons pas visité l'intérieur) est toujours intègre au niveau du design et de ses matériaux. L'accès au bâtiment est maintenant quelque peu changé. Depuis la démolition de la passerelle qui reliait au-dessus de l'avenue Pierre-Dupuy la Place d'Accueil au CIR, on y accède maintenant par un escalier. À l'intérieur, la consultation des plans conservés à la Société Radio-Canada, nous indique des réaménagements intérieurs en 1969, puis en 1982. Fait important, au début des années 1980, la Société Radio-Canada, a entrepris un programme d'enlèvement de l'amiante et un très fort pourcentage de cette substance a déjà été enlevée du bâtiment (environ 75%).

Peu d'informations d'ensemble ont été produites sur la Cité du Havre. Récemment, une étude a été réalisée au mois de juillet 2003, concernant ce secteur, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par l'arrondissement Ville-Marie. Cette étude établit les caractéristiques architecturales et d'implantation des bâtiments, vestiges de l'Expo, de façon à mieux encadrer les nouvelles interventions dans ce secteur. Le règlement est présentement en processus d'adoption (3^e lecture).

Parmi les objectifs visés par la nouvelle réglementation, nous notons les suivants :

- la sauvegarde des caractéristiques morphologiques et typologiques de la Cité du Havre,
- la préservation des vestiges de l'Exposition universelle de 1967,
- la création d'un ensemble homogène de qualité sur la Cité du Havre,
- la conservation des redents et des cours avant, des cours semi-publiques triangulaires le long de l'avenue Pierre-Dupuy, à l'image de celles qui existent à l'ouest devant le musée.

L'étude conclue que «les bâtiments existants au pied de la Cité forment un ensemble moderne intact de grande qualité et leur protection devrait être sérieusement évaluée. » (Cité du Havre, p. 47). Aussi, la version préliminaire du plan d'urbanisme 2004, identifie toute la zone de la Cité du Havre comme un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle. Suite à la démolition récente de la Maison Olympique, l'arrondissement a mis en place le mécanisme de protection nécessaire à la préservation et à la conservation des éléments du patrimoine toujours en place à la Cité du Havre.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

À la lumière des informations recueillies, le Conseil du Patrimoine de Montréal considère que cet édifice possède une importance patrimoniale :

Importance historique en lien avec l'Expo '67. Sa construction s'effectue dans le cadre de l'Exposition Universelle de 1967, une époque charnière pour Montréal. Aussi, pour l'histoire de la communication, le CIR, temple de la modernité technique, produit et diffuse pour la première fois des émissions télévision en couleur.

Importance architecturale. Oeuvre importante, par sa dimension et par sa singularité, cet édifice est probablement le plus spectaculaire et inusité de l'ensemble; un volume énorme (88 000 pieds carrés) rassemblé sous un toit massif dressé comme un abri, l'ensemble est rendu presque léger par l'apport d'une succession de colonnes fines, blanches et effilées. Conservant son authenticité et son intégrité tant au niveau de sa forme que de ses matériaux, il le maintient aussi au niveau de sa fonction qui demeure la même jusqu'à maintenant.

Importance de l'environnement. Le bâtiment est situé à l'entrée d'un aménagement paysager moderne qui structure l'espace et fait corps avec l'ensemble architectural. Le CIR encadre cet aménagement et referme l'ensemble tout en contribuant avantageusement par son architecture singulière. Sa fonction a assuré le maintien d'une fonction publique et culturelle dans ce secteur pendant 37 ans.

Le Conseil du Patrimoine de Montréal appuie les mesures que l'arrondissement Ville-Marie tente présentement de mettre en place pour assurer une préservation des bâtiments de la Cité du Havre, l'aménagement paysager, les végétaux et le mobilier urbain lié à l'Expo'67. L'ensemble architectural dont la valeur esthétique est indéniable, participe à accroître la renommée de Montréal pour une qualité architecturale contemporaine. Dans ce sens, nous recommandons de conserver le bâtiment et qu'un extrême effort soit fait afin de revoir le potentiel d'usage et de recyclage de ce bâtiment pour en assurer sa sauvegarde et sa préservation.

Référence tirée de l'ouvrage Expo '67, Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967, Montréal, Canada, Impr. de la Reine, 1969, p. 88-90.

LE CENTRE INTERNATIONAL DE LA RADIODIFFUSION

A. DOCUMENTATION GÉNÉRALE

1. NATURE DU PAVILLON/STRUCTURE – Permanente.
2. EMPLACEMENT – Secteur : Cité du Havre;
No du Lot : 2120;
Plan-repère : No 207.
3. PROPRIÉTAIRE (ou commentaire) – Propriétaire : Le Gouvernement fédéral du Canada : commanditaire : La Société Radio-Canada.
4. ARCHITECTE CONCEPTEUR – Gordon D. McKinstry, Montréal.
5. ARCHITECTE ASSOCIÉ – Meadowcroft & Mackay, Montréal.
6. INGÉNIEURS CONSEILS –
 - a. Structure : The Austin Company Limited, Montreal.
 - b. Mécanique et électricité : Idem.
9. ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – The Austin Company Limited, Montréal.

B. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAVILLON/STRUCTURE.

1. DESCRIPTION FONCTIONNELLE – Structure permanente, ce bâtiment est aménagé de services tout à fait modernes de la radio et la TV : tous les participants à l'Expo ont pu s'en servir pour produire les émissions spéciales au Canada et dans le monde entier. En plus, le pavillon servait comme exposition aux visiteurs avec des galeries spéciales d'où les guides montraient les studios aux visiteurs.
2. DIMENSIONS –
 - a. Grandeur : 304' X 200'.
 - b. Superficie : 88,000 pi.ca.
 - c. Hauteur : 60'.
 - d. Étages : quatre.
3. FONDATIONS – Pieux en béton, fondations en béton armé.
4. STRUCTURE – Acier de construction.
5. MURS ET REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS – Béton préfabriqué à agrégat apparent, murs écrans décoratifs en béton.
6. TOITURE – Toiture multi-couches sur plancher métallique.
7. FENÊTRES ET ENTRÉES – Verre et châssis d'aluminium (bureaux).
8. FINITIONS INTÉRIEURES –
 - a. Planchers : béton coloré (studios de TV), feuille vinylique matelassé (Walkease) (aux autres studios), carreaux en vinyl amianté; moquette.
 - b. Murs : contre-plaqué sapin (jusqu'à 12' aux studios de TV), écrans moustiquaires avec panneaux d'insonorisation en fibre de verre (au-dessus de 12'), panneaux perforés en Transite (avec insonorisation en fibre de verre derrière les panneaux aux studios de radio), agrégat apparent appliqué avec époxy (couloirs), vinyl texturé, plâtre peint.
 - c. Plafonds : Transite perforé (secteurs techniques), plafonds décoratif en aluminium peint (leaf-lite), (secteurs publics tels que les galeries des tours), plancher acier apparent, plâtre peint; panneaux prémoulés en fibre de verre, soffites extérieurs.
9. SYSTÈMES MÉCANIQUES –
 - a. Plomberie : standard.
 - b. Chauffage, ventilation, climatisation :

Climatisation – Unité de climatisation à zones multiples de 50T aux secteurs d'administration; les autres secteurs sont climatisés par 11 unités individuelles (ventilateur centrifuge, eau refroidie), capacité totale de 590T; eau refroidie venant d'une tour de refroidissement centrale (2 refroidisseurs centrifuges) pompée au bâtiment principal.

Chauffage – Serpentins électriques dans les gaines alimentés par les unités de climatisation, serpentins à eau chaude dans les gaines à zones multiples, radiateurs à eau chaude en plinthes aux bureaux d'administration.

Ventilation – La ventilation mécanique fait partie du système de climatisation avec ventilateurs extracteurs individuels à la salle de transformateurs, aux salles de toilettes et au garage.

c. Cuisine : type domestique à l'usage des employés seulement.

10. ÉLECTRICITÉ –

a. Force : 12,000 V, deux services d'alimentation avec interrupteur automatique à l'équipement abaisseur au service 600V pour l'équipement mécanique avec transformateur à sec de 1500 KVA : service de 120/208V pour l'éclairage et accessoires avec transformateur à sec de 1000 KVA et service de 133/229V pour l'équipement émetteur de Radio-Canada et pour l'éclairage des studios avec transformateur à sec de 1000KVa.

b. Éclairage : éclairage intérieur fluorescent surtout mais incandescent aux studios et à l'extérieur.

c. Autre : système moniteur, TV à circuit fermé.

11. ÉQUIPEMENT SPÉCIAL TRANSPORTEUR – Monte-charge desservant tous les niveaux.

12. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – Boyaux d'incendie, extincteurs, tous les matériaux (bois, tissu) étaient enduits d'enduits résistants au feu.

13. MESURES DE SÉCURITÉ – Éclairage de secours, système avertisseur détecteur de fumée, système avertisseur central.

14. TRAVAUX EXTÉRIEURS (faisant partie du marché de construction) – Pavage, l'aménagement du paysage (exécuté par la C.C.E.U., terrasse.

15. AUTRES ARTICLES D'INTÉRÊT PARTICULIER – Système de plancher surélevé.

a. Brève description – Un système de plancher surélevé construit de sections-T en acier formant un quadrillage de 2', poteaux tubulaires en acier sur 2' d'entraxe, et panneaux de remplissage en acier : ce système de plancher permet toute la flexibilité nécessaire pour l'aménagement des gaines, du filetage, etc., dans le plenum du plancher.

b. Emplacement : secteur technique (premier étage).

c. Fabricant ou producteur : Cameron Windows (aluminium) Limited, Brantford, Ontario.

d. Se renseigne auprès de : Idem.

16. COMMENTAIRES – Un bâtiment extrêmement fonctionnel, il loge les toutes dernières facilités des communications TV et Radio (y compris la TV en couleur). Le bâtiment est relié à la Place d'Accueil (l'entrée à l'Expo) par un pont menant à la terrasse d'observation et à l'entrée publique.

L'aspect architectural le plus intéressant est la galerie des visiteurs qui permet aux visiteurs de traverser tout le bâtiment à pied et voir l'activité des studios sans gêner ces activités. Un éclairage discret et le verre fumé permet ces visites.

Le soir, le bâtiment est illuminé par un soffite lumineux en fibre de verre l'entourant entièrement en-dessous de la saillie principale du toit. Malheureusement, la couleur et la qualité de cet éclairage se sont opposées à l'éclairage extérieur ailleurs dans ce secteur imposant une couleur criarde qui n'a pas été appropriée à la qualité de l'édifice.



La Présidente

Date : le 15 août 2004